



Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole Travaux Forestiers

3
niveau



Il exerce des activités de bûcheronnage dans des entreprises de travaux forestiers, d'exploitations forestières, de coopératives forestières, l'Office National des Forêts. L'ouvrier forestier réalise les différentes opérations préalables à la plantation des essences forestières. Il assure la plantation ainsi que l'entretien des parcelles (*dépressage, débroussaillage, élagage, balivage ...*). Il est capable de réaliser l'abattage des arbres. Il peut participer à des actions d'entretien et de préservation des milieux naturels, des abords d'infrastructures, mais aussi à l'aménagement de structure d'accueil du public.

Conditions d'admission et procédure

- Être âgé de 18 ans au cours de la formation.
- Justifier d'un diplôme de niveau 3.
- Ou justifier d'un an d'activité professionnelle.
- Au-delà de 29 ans possible sous condition : contacter le CFA.
- Signer un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
- Dossier de candidature à demander auprès du CFA.
- Entretien de positionnement avec l'équipe pédagogique (*individualisation du parcours possible*).

Caractéristiques de la formation

> Objectifs

- Utiliser des connaissances scientifiques et technologiques appropriées pour expliquer les principales pratiques forestières.
- Effectuer les travaux de bûcheronnage dans le respect de l'environnement.
- Assurer l'entretien et le diagnostic des pannes des différents équipements et matériels.
- Identifier les caractéristiques techniques des chantiers.
- Organiser et effectuer la récolte des produits forestiers dans le respect de l'environnement.
- Effectuer le tri, le classement, la découpe et la préparation des produits abattus.
- **Poursuite d'études possibles** : Bac pro Forêt, BP Responsable de chantiers forestiers, CS Arboriste Elagueur, etc.

> Organisation de la formation

- Formation en un an.
- Formation d'une durée de **420 h** au centre de formation.
- Démarrage de la formation **en septembre** ou selon les compétences visées et/ou nécessaires
- **Délai d'accès à la formation** : au maximum dans les 3 mois qui suivent le début du contrat.
- **Alternance** : 13 semaines de cours au CFA et 39 semaines en entreprise (*dont 5 semaines de congés payés*).

> Modalités d'évaluation et délivrance du diplôme

- Évaluation en Situation Professionnelle Significatives (*visant l'obtention des Unités Capitalisables (UC) du diplôme*).



CFA - CFPPA de Kerliver
Kerliver 29460 HANVEC
Tél : 02 98 20 00 08
cfppa.hanvec@educagri.fr
www.cmk29.educagri.fr

fiche RNCP n° 25091



Pédagogie

> Contenu de la formation

- Prise en main des matériels et des outils : gestes techniques de base - Sécurité - EPI
- Réaliser un chantier de renouvellement de peuplements forestiers (*plantation forestières*)
- Réaliser un chantier de travaux d'amélioration de peuplements forestiers
- Réaliser un chantier de travaux de bucheronnage manuel (*bucheronnage et débardage*)
- Réaliser un chantier de maintenance des matériels (*opérations courantes d'entretien des matériels - détecter les pannes simples*)
- Réaliser un chantier de débardage par la traction animale
- Élaborer et réussir son projet professionnel

> Les plus de la formation

- Formation à la conduite de tracteurs et à l'utilisation du treuil forestier
- Accompagnement à la Certification

> Accompagnement & moyens pédagogiques

- Au centre : mises en situations professionnelles - visites - intervenants, accompagnement autoformation tutorée, formation à distance
- En entreprise : découverte - observation - tutorat, recueil de données analyse, mise en situation professionnelle
- Salle informatique - Centre de ressources
- Plateaux techniques
- 3 ha en agriculture biologique, 3 ha de parc paysager, domaine de 42 ha écolabellisés avec forêt éco-gérées, 1 arboretum

> Insertion et indicateurs

- Ouverture septembre 2023, <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr>

Frais, salaire, et aides

- Formation gratuite : les coûts de formation sont pris en charge par les Organismes Financeurs de l'Apprentissage (OPCO).
- Simulation de la rémunération et des aides : alternance.emploi.gouv.fr
- Aide possible aux frais annexes (*hébergement, restauration, premier équipement, permis*).
- Salaire des apprentis
(% du SMIC pouvant être ajusté en fonction de la convention collective et du parcours antérieur de l'apprenti)

Période d'apprentissage / Âge	De 16 à 18 ans	De 18 à 21 ans	De 21 à 26 ans	Plus de 26 ans
1 ^{ère} année	39 %	51 %	61 %	100 %

Hébergement, transport et restauration

- Internat au Lycée de l'Aulne, Châteaulin
- Navette possible entre le lycée de l'Aulne à Châteaulin et Kerliver et/ou la gare de Châteaulin et Kerliver
- Demi-pension : déjeuner possible sur place



**Nos bâtiments sont accessibles
aux personnes en situation de handicap.**

CFA - CFPPA de Kerliver
Kerliver 29460 HANVEC
Tél : 02 98 20 00 08
cfppa.hanvec@educagri.fr
www.cmk29.educagri.fr

Coordinateur de formation :
Sylvain PALIGOT

